

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Réunion du Conseil municipal du 6 janvier 2023

L'an **deux mille vingt et trois, le 6 janvier** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le **29 décembre 2022**, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du conseil sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Tableau des présences

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN		X	Michel PHILIPPE
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZE	X		
Franck LAMBLARDY	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		,
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE	X		
Ludovic SOULARD		X	Raphaël NORBLIN
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice

13

Présents

11

Votants

13

Secrétaire de séance :

Mathieu MARCAL

Les textes complets des délibérations sont annexés au présent procès-verbal avec

- L'objet de la délibération
- Les votes exprimés par les membres du conseil municipal présents ou représentés

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2022 et du 14 décembre 2022

II. Finances

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2023

III. Urbanisme - Environnement

- Aliénation de chemins communaux au profit de la carrière TERRYN
- Création de chemins communaux
- Choix de barrières sélectives pour la promenade du bord de l'eau
- Contrat d'abattage de bois par des personnes qualifiées

IV. Informations et questions diverses

PROCÈS VERBAL

I. **Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 18 novembre 2022 et du 14 décembre 2022**

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II. **Finances**

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2023.**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023, Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à mandater des dépenses à hauteur de 150 000 € plafond inférieur à la limite autorisée.

→ **Délibération 001** **Approuvé à l'unanimité**

III. **Urbanisme – Environnement**

- **Aliénation de chemins communaux au profit de la carrière TERRYN**

À l'occasion de l'extension programmée de la carrière, il est nécessaire de revoir l'implantation des deux chemins ruraux CR 2 et CR 17.

Le CR 2 n'existe déjà plus sur une partie de son tracé.

Ces chemins doivent être aliénés au profit de la carrière TERRYN. (voir le plan en annexe)

Il est donc proposé au conseil d'autoriser le maire

- à engager les démarches nécessaires à l'aliénation de ces chemins
- à lancer une enquête publique sur ce projet d'aliénation

→ **Délibération 002** **Approuvé à l'unanimité**

Il est ensuite envisagé de créer un nouveau chemin rural reliant la 1^{ère} partie du CR 2 à la parcelle boisée 014 puis longeant le bois jusqu'à la parcelle 048. (voir le plan en annexe)

Il est donc proposé au conseil d'autoriser le maire

- à engager les démarches nécessaires à l'ouverture de ce nouveau chemin
- à lancer une enquête publique sur ce projet de création

→ **Délibération 003** **Approuvé à l'unanimité**

Question d'Alain MIMÉAU : Y a-t-il des réponses du commissaire enquêteur aux remarques faites lors de l'enquête publique concernant l'extension de la carrière ?

Réponse du maire : Le rapport complet est disponible sur le site de la préfecture.

<https://www.eure.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Carriere-TERRYN-a-Fontaine-sous-Jouy>

- **Choix de barrières sélectives pour la promenade du Bord de l'Eau**

Objectif : permettre l'accès PMR côté moulin et côté village. Le coût du projet est estimé à 2 718 € HT

Une variante de ce projet consiste à équiper l'entrée côté rue de l'Ancienne Forge avec une barrière permettant le passage d'un camion pour l'entretien de la promenade.

Le surcoût est estimé à 1 000 €

Il a été présenté à la préfecture une demande de subvention DETR pour 3 457,90 € HT

En plus des modèles déjà examinés, il convient de consulter aussi la société SIMO à Nétreville pour trouver un modèle dans la bonne couleur.

Délibération : Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à commander la solution 1 à 2 718 € HT indépendamment du résultat des demandes de subventions.

→ **Délibération 004**

Approuvé à l'unanimité

- **Contrat d'abattage de bois par des personnes qualifiées**

Après prise d'avis auprès de l'ONF, il est possible pour la commune de confier un abattage à toute personne ayant la compétence nécessaire.

La mairie peut donc passer une convention avec Loïc CLERTON, titulaire d'un diplôme de sylviculture.

Le contrat proposé serait rédigé dans ces termes :

La mairie vend une coupe de bois au bucheron, le prix de la coupe étant fixé à 20% du volume de bois coupé.

Délibération : Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer ce contrat de vente.

→ **Délibération 005**

Approuvé à l'unanimité

Remarque de Franck LAMBLARDY : Il serait intéressant et utile de lancer une réflexion sur le mode d'entretien des parcelles boisées de la commune, par exemple en faisant appel à des professionnels producteurs de granulés.

En complément, il convient de relancer l'ONF au sujet des gros arbres tombés au sol près des sources du Rosey.

IV. Informations et questions diverses

- Cérémonie des vœux : Le maire demande aux conseillers d'être présents à cette cérémonie pour qu'ils se présentent aux habitants.
Chaque conseiller portera un badge avec son nom.
- Le point vert sera ouvert exceptionnellement samedi 7 janvier pour recueillir les sapins de Noël.
- 4 Réunions de quartier vont être organisées
 - 07/05 Croisy et Oriots (Place de l'Assemblée)
 - 14/05 Aulnaie-Fournil-Vieux Vignons-Moulin (Lavoir de l'Aulnaie)
 - 21/05 Beaugard-Avenir-Sources-Encens-Poste
 - 04/06 Bailli-Acacias- Forge-Rosey-Forêts
- Message de Catherine Dodelande
Monsieur le maire fait part au conseil de la lettre de remerciements reçue de Catherine DODELANDE
- Mathieu MARCAL a assisté au conseil syndical du SIEGE.
Au vu du vote du budget, la situation du syndicat est bonne.

À noter : le SIEGE propose d'accompagner financièrement les projets énergétiques des communes.

Le SIEGE propose aussi un service de maintenance de l'éclairage public. Cette proposition est soutenue par Franck LAMBLARDY car le SIEGE dispose de compétences intéressantes avec un vrai savoir-faire autant sur le préventif que sur le curatif. Le coût annuel estimé serait d'environ 8 000 €.

→ Redemander un devis si besoin

- La directrice de l'école s'est plainte de problèmes sur sa ligne téléphonique et d'un accès à Internet aléatoire.
Ces problèmes sont en cours d'examen. La mairie attend notamment les propositions de ORANGE quand aux solutions "Fibre optique". D'autres opérateurs seront consultés.
En parallèle, une solution de messagerie et d'espace de stockage partagé est aussi à l'étude

----- 0 -----